



MANDAT DE PORTAGE

DE FINALISATION ET DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA D'ORGANISATION ET DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Mandat engagé à partir des études résultant des fiches n°3 du plan d'actions

du projet de territoire du bassin versant du Tescou,

Intitulée « Gestion durable de l'eau »

Fiche 3.4

1) Structures mandatées

- Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet
- Communauté d'agglomération Grand Montauban
- Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne
- Communauté de communes Quercy Vert Aveyron

Ces structures constituent la « maîtrise d'ouvrage » des actions citées.

2) Engagements

La maîtrise d'ouvrage s'engage à :

- Travailler dans le respect de la charte préalable à la mise en œuvre du projet de territoire du bassin versant du Tescou approuvée à l'unanimité par les acteurs du projet de territoire le 21 décembre 2017, dont chaque intercommunalité est signataire,
- Prendre pour base de travail le « schéma de principe d'organisation de la mobilisation et de la gestion de la ressource potentielle en eau dans la vallée du Tescou » acté en Instance de Co-construction le 9 septembre 2019,
- Considérer l'évaluation des besoins en eau pour le milieu actée en ICC du 9 septembre 2019 et des besoins en eau répondant aux scénarii agricoles des 5 typologies d'exploitations principales de la vallée d'après l'étude de la Plateforme d'Agro-écologie d'Auzeville, dont les résultats ont été présentés et actés par consentement en Instance de Co-construction du 20 décembre 2019,

Secteur	Global (m ³) Identifié par PFAE	Plaine (m ³)		Coteaux (m ³)
		Bruts	Restant à satisfaire	
TESCOU non réalimenté	1 423 500	806 081	473 766	700 932
TESCOUNET non réalimenté	312 240	249 723	24 740	138 186
Mixtes	195 600			36 418

Tableau 7 : Besoins en eau estimés en plaine et en coteaux par secteur

- Considérer les besoins en eau pour le milieu en période d'étiage estimé à 200 000 m³ à Labéjau (présenté et acté en ICC du 9 septembre 2019),
- Considérer les résultats de l'étude de mobilisation des retenues collinaires existantes d'un volume compris entre 20 000 et 40 000 m³ à des fins de mutualisation de la ressource entre agriculteurs, ce qui représente un volume potentiellement mobilisable d'environ 98 000 m³ sur le « Tescou non réalimenté »,

Considérer les résultats de l'étude de mobilisation des retenues collinaires de plus 40 000 m³ à des fins de soutien d'étiage ; résultats conduisant à l'identification de 13 plans d'eau pouvant contribuer à un soutien d'étiage de 20 l/s,

- Prendre en compte les travaux réalisés au sein du Projet de Territoire du Tescou définissant les critères de l'analyse multicritères, en particulier sur les points suivants :

1) Territorialisation :

- la solution évaluée permet-elle d'alimenter la partie non réalimentée du bassin ?

2) Environnement :

- Les impacts sur les milieux sont-ils neutres (compensés par des effets positifs), plutôt négatifs ou très négatifs ?
- Respect de la directive cadre : la solution évaluée, permet-elle un débit minimum en partie centrale du bassin pour la vie des milieux ?
- Vie du milieu aquatique sur la partie non réalimentée : est-ce que la solution évaluée permet un bon état écologique du cours d'eau sur le haut bassin ?

3) Sécurisation – Valorisation :

- Sécurisation du remplissage pluri-annuel : est-ce que le remplissage en année N-1 permet de compenser des difficultés de remplissage en année N+1 ?
- Changement climatique, être prévoyant : est-ce que la solution évaluée prend en compte les effets du changement climatique ?
- Développement économique : est-ce que le volume proposé par la solution évaluée est supérieur au besoins de compensation de prélèvement prévus dans le DOE pour permettre de nouvelles activités agricoles qui nécessitent de l'eau
- Fonction multi-usages : la solution évaluée répond-elle à différents usages ?

4) Impacts socio-économiques :

- la solution évaluée a-t-elle un impact socio-économique positif, plutôt positif, nul ou plutôt négatif sur la vallée ?

5) Faisabilité :

- Achat foncier agricole : la solution évaluée nécessite-elle d'acheter des parcelles ?
- Risque technique : la solution évaluée présente-t-elle un risque technique (fuite, rupture) plutôt fort, nul, plutôt faible ?
- Simplicité d'usage : la mobilisation de cette ressource en eau est-elle simple à gérer au quotidien ? * Délais de réalisation : la solution évaluée permet-elle une réalisation rapide ?
- Contraintes réglementaires : la solution évaluée présente-elle de fortes contraintes réglementaires ?
- Consommation d'énergie : la solution évaluée nécessite-t-elle de l'énergie pour fonctionner ?

6) Coûts :

- Investissement ramené au m3
 - Entretien ramené au m3
 - Investissement (montant global)
-
- Demander un accompagnement des services de l'Etat sur les questions réglementaires,
 - Choisir, d'ici la fin 2021, une ou plusieurs solutions techniques pour créer une nouvelle ressource en eau sur le « haut bassin du Tescou » à partir de l'analyse multi-critères et l'analyse financière (coût au m3, capacité à payer et bénéfices socio-économiques),
 - Porter à connaissance de la co-présidence du Projet de Territoire le scénario technique retenu à l'issue de l'analyse multi-critères et de l'analyse financière quant à la création d'une ressource supplémentaire en eau sur le haut bassin du Tescou,
 - Porter la maîtrise d'ouvrage du projet de création de cette ressource en eau supplémentaire identifiée sur le haut bassin, à travers un ou plusieurs solutions techniques,
 - Céder la mise en œuvre des 2 premiers volets du schéma d'organisation de la ressource en eau sur le bassin versant, à savoir :
 - Le Conseil Départemental du Tarn et Garonne assurera la mise en œuvre de l'optimisation du Théronnel associée à l'utilisation du réseau du Syndicat d'Irrigation de Reynies ;
 - Le Syndicat Mixte Tescou Tescounet assurera la mise en œuvre de l'animation du conventionnement entre agriculteurs pour permettre l'optimisation des retenues collinaires existantes (soutien à l'étiage et mutualisation de la ressource entre agriculteurs pour l'irrigation)

3) Modalités de gouvernance :

Un comité de pilotage sera créé ; il sera composé de membres de l'Instance de Responsabilité du projet de territoire et des financeurs identifiés : les représentants des intercommunalités et des communes désignés pour siéger au sein de l'Instance de Responsabilité, les représentants des Départements du Tarn et de Tarn et Garonne, et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le comité de pilotage sera saisi dans le cadre de la réalisation de l'analyse multi-critères et l'analyse financière destinées à identifier les solutions techniques de création de ressource en eau sur le Haut bassin du Tescou, ainsi que pour le choix du scénario identifié comme le plus adapté au contexte.

4) Réciprocité de l'engagement

La maîtrise d'ouvrage accepte ses engagements dans une intention de mise en œuvre concomitante de l'ensemble des fiches actions du projet de territoire.




5) Signatures du mandat

Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne
Communauté de communes Grand Montauban	Communauté de communes Quercy Vert Aveyron
Conseil Départemental du Tarn	Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne
Syndicat Mixte Tescou Tescounet	Maire de la commune du Born



Projet de territoire du bassin versant du Tescou

Instance de Co-Construction – ICC n°9

 <p>CONNAÎTRE LE TERRITOIRE</p> <p>Fiche 1</p>	<p>CONTEXTE & OBJECTIFS GÉNÉRAUX</p> <p>Pour agir avec bon sens et efficacité, il est nécessaire de porter une bonne connaissance du territoire de ses composantes et de leurs dynamiques. Le paysan, identifié de la vallée, est intégrateur de ce qui s'y passe. Cependant, pour savoir où agir et mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre, il faut d'abord savoir d'où l'on part. Cette action s'articule en 3 axes :</p> <p>Fiche 1.1</p> <p>Un diagnostic agro-éco-paysager pour connaître les composantes paysannes et leurs dynamiques, mieux connaître la biodiversité associée et ses fonctions pour mieux la préserver ou l'améliorer, si nécessaire et possible.</p>
 <p>DÉVELOPPER DES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES</p> <p>Fiche 2</p>	<p>CONTEXTE & OBJECTIFS GÉNÉRAUX</p> <p>Le territoire du Tescou ayant une occupation du sol majoritairement agricole, le projet de territoire souhaite soutenir par incitation les trajectoires agricoles qui sont économiquement viables et pérennes, et qui préservent les sols et la biodiversité. L'agro-écologie correspond à un ensemble de pratiques agricoles permettant une bonne gestion de la ressource en eau, une meilleure adaptation au changement climatique et ayant un impact réduit, voire bénéfique sur la qualité des sols et de la biodiversité.</p> <p>Fiche 2.1</p> <p>Les préoccupations sociétales placent les questions environnementales au cœur des enjeux de notre société. Cet axe d'action s'organise en 2 temps :</p> <p>Fiche 2.2</p> <p>L'agro-écologique de la parcelle à l'exploitation Proposer un accompagnement individuel des agriculteurs du territoire pour développer des pratiques agro-écologiques adaptées à leur exploitation et à leurs objectifs professionnels.</p> <p>Fiche 2.3</p> <p>Partage de l'expérience Permettre aux agriculteurs de partager et enrichir leurs expériences.</p>
 <p>GESTION DURABLE DE L'EAU</p> <p>Fiche 3</p>	<p>CONTEXTE & OBJECTIFS GÉNÉRAUX</p> <p>Premier l'agriculture par une réponse aux besoins en eau de manière raisonnée et équilibrée comme préserver le bon état et la qualité des milieux aquatiques sont des actions centrales du projet de territoire. Ces objectifs s'articulent en 4 grandes actions :</p> <p>Fiche 3.1</p> <p>Plan de gestion et d'amélioration de la qualité de l'eau Retrouver un équilibre écologique des cours d'eau.</p> <p>Fiche 3.2</p> <p>Optimisation de l'utilisation de la ressource en eau sur l'exploitation agricole Accompagner les agriculteurs volontaires vers des pratiques ou techniques permettant de réaliser des économies d'eau.</p> <p>Fiche 3.3</p> <p>Création d'une ressource supplémentaire en eau Etudier la faisabilité de création d'ouvrage(s) sur le haut bassin du Tescou.</p> <p>Fiche 3.4</p> <p>Schema d'organisation de la gestion de la ressource en eau Assurer une répartition équilibrée de la ressource et associer des solutions existantes et à créer.</p>
<p>SÉCURISER LES REVENUS DES AGRICULTEURS</p> <p>Fiche 4</p>	<p>CONTEXTE & OBJECTIFS GÉNÉRAUX</p> <p>Loccés à l'eau et être en capacité de produire durablement sont une épreuve. Toutefois, encore faut-il avoir des acheteurs pour les produits. Se pose alors la problématique de la rencontre entre l'offre et la demande. A l'heure de la mondialisation des marchés agricoles, il est nécessaire de mieux valoriser les produits agricoles issus du territoire. Ces actions d'accompagnement à des stratégies de sécurisation des revenus des agriculteurs de la vallée aideront à susciter de nouvelles installations ou faciliter des transmissions d'exploitations.</p> <p>Fiche 4.1</p> <p>Créer de la plus-value sur son exploitation Accompagnement à la structuration de filière & labellisation de produits.</p> <p>Fiche 4.2</p> <p>Developper les circuits courts et de proximité & mutualiser les outils Décliner un produit sous différentes formes savoir répondre à la demande locale.</p> <p>Fiche 4.3</p> <p>Diversifier les services sur l'exploitation agricole.</p> <p>Fiche 4.4</p> <p>Exploration de deux alternatives : le tourisme et les énergies renouvelables.</p> <p>Installations et transmissions Susciter et faciliter le maintien de l'agriculture dans la vallée du Tescou.</p>
<p>INFORMER COMMUNIQUER MOBILISER</p> <p>Fiche 5</p>	<p>CONTEXTE & OBJECTIFS GÉNÉRAUX</p> <p>Communiquer largement aura plusieurs effets : promouvoir les produits agricoles de la vallée et la démarche du projet de territoire, fédérer les habitants et agriculteurs autour de leurs paysages et sensibiliser le grand public pour élargir le champ d'actions visant à renforcer la qualité du cadre de vie et son environnement.</p> <p>Fiche 5.1</p> <p>Cette communication s'articule en 2 grands axes d'actions :</p> <p>Fiche 5.2</p> <p>Création d'outils de communication et mise à disposition d'un lieu commun. Création d'un site internet et création d'une « maison commune ».</p> <p>Actions touristiques : Promouvoir les produits, les pratiques, les paysages. Permettre aux habitants de s'approprier les enjeux soulevés par le projet de territoire et devenir acteurs de la construction de cette image positive de la vallée.</p>

Envoyé en préfecture le 27/04/2021

Reçu en préfecture le 27/04/2021

Affiché le

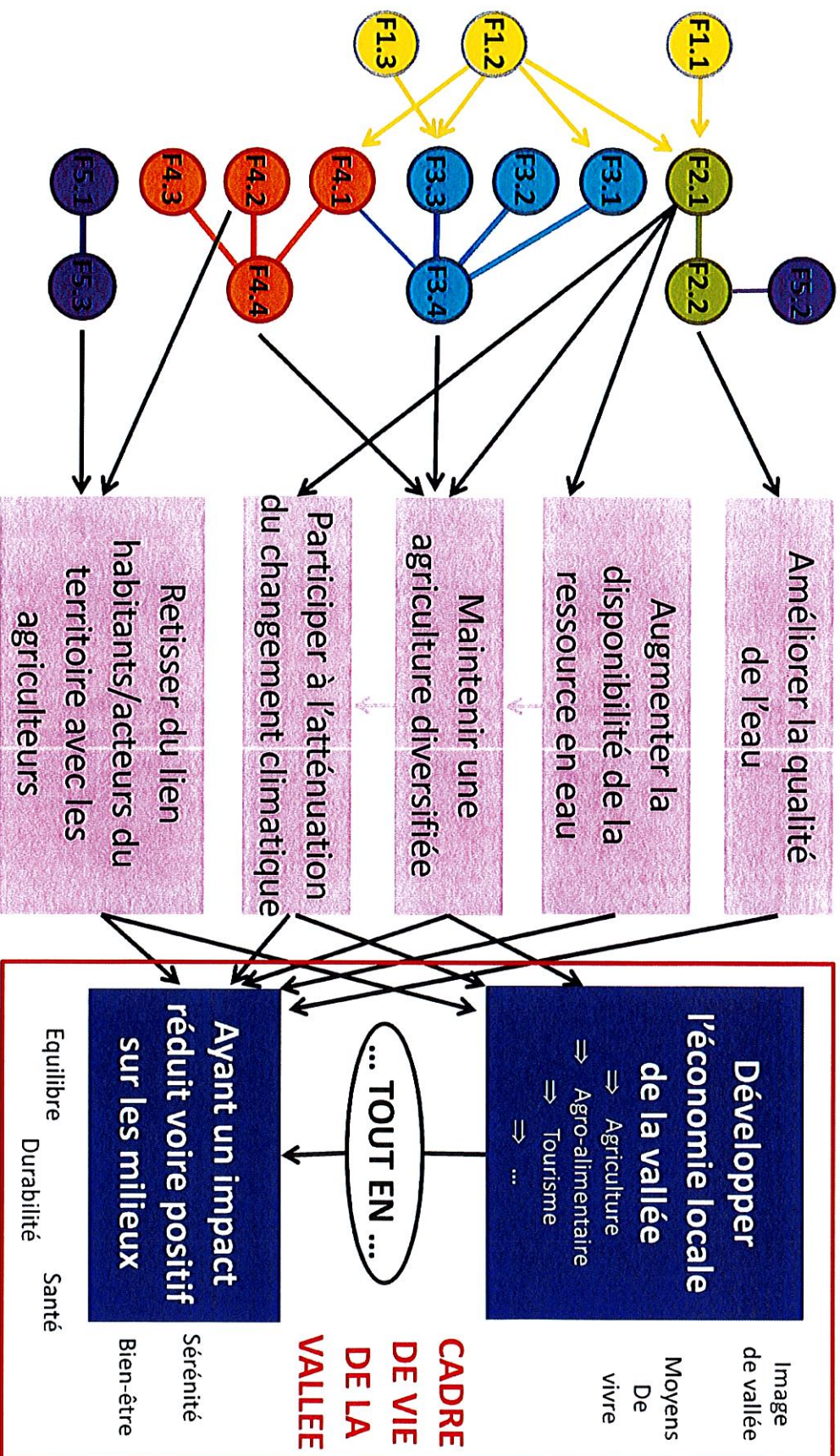


ID : 081-200066124-20210412-118_2021-DE



Projet de territoire du bassin versant du Tescou Instance de Co-Construction – ICC n°9

Schéma illustrant mise en perspective des actions et enjeux - Vision de l'animatrice partagée en ICC



Envoyé en préfecture le 27/04/2021

Reçu en préfecture le 27/04/2021

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font with a white outline.

ID : 081-200066124-20210412-118_2021-DE



Projet de territoire du bassin versant du Tescou Instance de Co-Construction – ICC n°9

Début 2017

**Processus PTGE
Maîtrise d'ouvrage CD 81**

2020



Schema d'organisation de la gestion
de la ressource en eau

Solutions eau :

Axe 1 : Une optimisation de la retenue du Théronnel associée à l'utilisation du réseau du Syndicat Reyniès
→ **En cours**

Axe 2 : La mobilisation des retenues collinaires pour les côtes → **Conventions à prévoir avec le SMIX TT (en cours)**

Axe 3 : La création d'un ouvrage sur le haut bassin du Tescou limité à une faisabilité technique et constructible allant jusqu'à 1 Mm3 disponibles :
=> **Identification d'une M.O**
→ Analyse multicritère, adéquation besoins/ressources et tarification à prévoir



Etat de connaissance ou de restitution actuelle

Volume pour la qualité du milieu en étiage pour le Tescou amont = 200.000 m3 à Labéjau (NB : 13 plans d'eau peuvent contribuer au max à 20 l/s)

Besoin agricole en eau de 470.000 m3 en plaine sur le Tescou NR (intègre le volume de substitution)

Volume dédié au fonctionnement de l'ouvrage (culot, efficacité des lâchers, réserve interannuelle)

→ **Quelle part liée au changement climatique en lien avec la disponibilité de la ressource ?**

Envoyé en préfecture le 27/04/2021

Reçu en préfecture le 27/04/2021

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font.

ID : 081-200066124-20210412-118_2021-DE



Projet de territoire du bassin versant du Tescou

Instance de Co-Construction n°6

Comparaison économique - Prix rapportés au m³ stocké ou délivré

N°	Nom	Volume stocké ou délivrable	Exploitation (€/an/m ³)	Investissement		Total (€/an/m ³)
				Travaux (€)	coût annuel (€/an/m ³)	
1	Valorisation du Thérondel					
2a	Pompage dans le Tarn à Villebrumier	432 000	0.08 €	1 698 000 €	0.08 €	0.16 €
2b	Alimentation par le SIVT	432 000	0.07 €	368 000 €	0.02 €	0.08 €
3x	Retenue de 640 000 m ³	640 000	0.05 €	4 305 000 €	0.13 €	0.18 €
3a	Retenue de 750 000 m ³	750 000	0.04 €	4 555 000 €	0.12 €	0.16 €
3b	Retenue de 1 000 000 m ³	1 000 000	0.03 €	5 032 000 €	0.10 €	0.13 €
3c	Retenue latérale gravitaire au Tescou	290 000	0.11 €	4 762 000 €	0.33 €	0.44 €
3d	Retenue latérale au Tescou et pompage	600 000	0.07 €	7 089 000 €	0.24 €	0.30 €
4a	Retenue de 150 000 m ³	150 000	0.16 €	1 531 000 €	0.20 €	0.36 €
4x	Retenue de 240 000 m ³	230 000	0.11 €	1 687 000 €	0.15 €	0.25 €
4b	Retenue de 320 000 m ³ et pompage	320 000	0.08 €	2 237 000 €	0.14 €	0.22 €
5a	Retenue de 125 000 m ³	125 000	0.18 €	1 252 000 €	0.20 €	0.38 €
5x	Retenue de 200 000 m ³	200 000	0.12 €	1 501 000 €	0.15 €	0.27 €
5b	Retenue de 360 000 m ³ et pompage	360 000	0.07 €	2 599 000 €	0.14 €	0.22 €
6	Valorisation des retenues collinaires	177 000				
7a	Réseau d'irrigation	250 000	0.20 €	6 997 000 €	0.56 €	0.76 €
7b	Réseau irrigation + pompe	250 000	0.17 €	5 475 000 €	0.44 €	0.61 €
7c	Nouvelle station +réseau d'irrigation	750 000	0.09 €	8 140 000 €	0.22 €	0.31 €
XX	Bassine latérale		0.10 €		0.24 €	0.34 €

Envoyé en préfecture le 27/04/2021

Reçu en préfecture le 27/04/2021

Affiché le



ID : 081-200066124-20210412-118_2021-DE



Projet de territoire du bassin versant du Tescou

Commission thématique « Besoins en eau et solutions « eau » »

Réunion du 3 septembre 2020

**Signature de la
Charte du PDT**

**Plan d'actions :
5 actions
« ressource en eau »**

**Etudes menées par ISL et
Eaucéa**

**Restitution en
Été 2019**

- ⇒ Valorisation Thérondel
- ⇒ Pompage dans le Tarn
- ⇒ Création de retenues
sur 3 sous-bassins

**Schéma de principe
Dans l'attente
d'un volume de besoins**

Axe 1 : Une optimisation de la retenue du Thérondel associée à l'utilisation du réseau du Syndicat d'Irrigation de Reyniès,

Axe 2 : La valorisation et la mutualisation des retenues collinaires individuelles pour le soutien des écoulements naturels du Tescou et l'alimentation des coteaux,

Axe 3 : La création d'un ouvrage sur le haut bassin du Tescou limité à une faisabilité technique et constructible allant jusqu'à 1 000 000 m3 disponibles.

**Etude d'optimisation des
retenues collinaires
existantes**

**Etude des besoins en eau
pour l'agriculture**

**Territorialisation
du besoin**

+ Etude CER France

Envoyé en préfecture le 27/04/2021

Reçu en préfecture le 27/04/2021

Affiché le



ID : 081-200066124-20210412-118_2021-DE



Projet de territoire du bassin versant du Tescou

Commission thématique « Besoins en eau et solutions « eau » »

Réunion du 3 septembre 2020

Mi 2020

Maîtrise d'ouvrage CD 81

Processus PTGE

Porteurs de projet

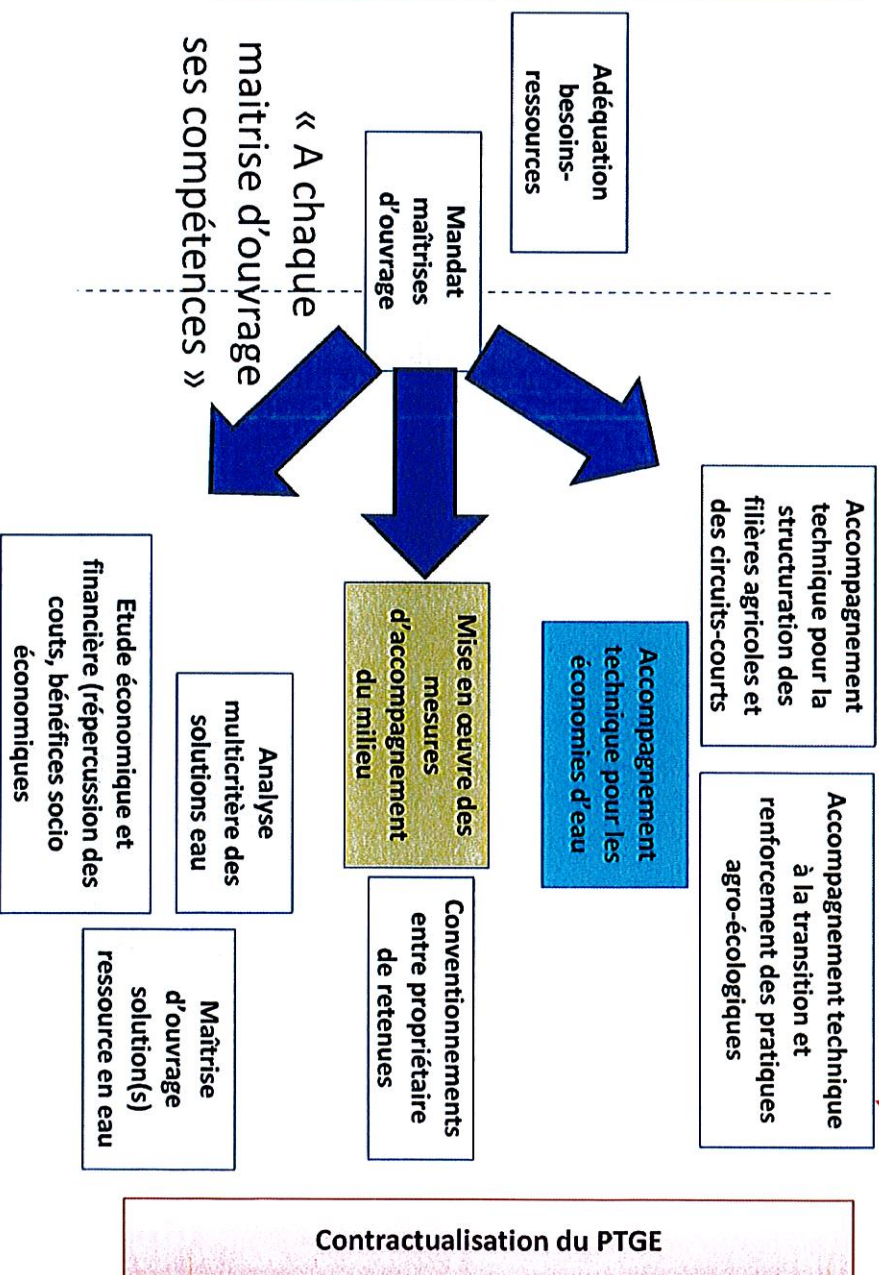
Livrables et Principes du PTGE s'imposant aux futurs maîtres d'ouvrages :

Principes inhérents au PTGE Tescou en faveur de la transition agroécologique, des circuits courts et des pratiques hydroéconomiques

+
Fiches-actions thématiques

+
Bases de dimensionnement d'ouvrages

+
Identification d'actions à prolonger



Envoyé en préfecture le 27/04/2021

Reçu en préfecture le 27/04/2021

Affiché le

The logo for SLOW, featuring the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font with a white outline.

ID : 081-200066124-20210412-118_2021-DE